

Plan Officiels 2024

Le Pacte Officiels #TousEngagés

Présentation des orientations – Bureau Fédéral des 7 et 12 Mai 2021



sommaire

1. Les principes fondateurs
2. L'Académie des Officiels
3. Les engagements de l'Académie des Officiels
4. Les engagements des clubs
5. Les engagements des CD/ LR

1. Les principes fondateurs

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick white curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. One prominent curve starts near the top center and arcs towards the bottom right. Another curve is positioned higher up, and a third, more complex curve is visible on the right side, partially overlapping the others.

Les principes fondateurs

- Les clubs s'engagent à détecter, motiver, suivre et valoriser leurs officiels
- Création d'une Académie des Officiels en charge :
 - De la formation initiale
 - De la formation continue
 - Des examens
- Nouvelle pédagogie des formateurs labélisés, mieux adaptée à la nouvelle génération
- Dispositif s'appliquant uniquement aux championnats de clubs et coupes 5x5 (le 3x3 pourra s'ajouter par la suite)



2. Académie des Officiels



La nouveauté du Pacte #TousEngagés : l'Académie des Officiels

- L'Académie des Officiels a 3 déclinaisons : départementale, régionale et nationale
- Dans l'écosystème FFBB, l'Académie des officiels fait partie des IR(/N)FFBB
- L'Académie des officiels est financée par les clubs via un fond financier mutualisé et intégré dans l'engagement des équipes suivantes :
 - De l'ensemble des équipes séniors,
 - Des équipes région jeunes et jeunes élite U15 / U17-18
 - Chaque comité pourra choisir les catégories départementales jeunes sur lesquelles s'applique le dispositif

Ainsi chaque structure intégrera dans l'engagement des équipes le prix d'un stage de début de saison et, le cas échéant, le prix d'un stage de recyclage (Principe de l'utilisateur payeur)

Ces stages seront gratuits pour les stagiaires



3. Les engagements de l'Académie de Officiels



Les engagements de l'Académie Départementale des Officiels

- Organise 1 école d'arbitrage départementale / des écoles d'arbitrage par secteur du département
- Suit / accompagne les écoles d'arbitrage des clubs volontaires / intervient à la demande des clubs sur des séances de formation
- Organise la formation initiale (au niveau départemental ou local) : GRATUIT pour les participants
- Organise l'Examen Arbitre Département avec des places proposées pour un arbitre club qui a officié sur 5 rencontres (signalement automatique via FBI suivi d'un entretien individuel arbitre club / CDO)



Les engagements de l'Académie Départementale des Officiels

- Organise les stages de revalidation : GRATUIT pour les participants
- Organise les stages de formation continue : GRATUIT pour les participants
- Organise les camps d'été / stages vacances scolaires (sans cout pédagogique)
- Propose au Comité Directeur les récompenses de fin de saison (sifflets Bronze / Argent)
- Forme ses formateurs pour qu'ils soient labélisés. Ils seront les seuls à pouvoir intervenir et faire passer les examens



Les engagements de l'Académie Régionale des Officiels

- Organise l'Examen Arbitre Régional avec des places proposées pour un arbitre départemental ayant officié sur 30 rencontres ou pendant 2 saisons pleines
- Organise les stages de revalidation : GRATUIT pour les participants
- Organise les stages de formation continue : GRATUIT pour les participants
- Organise les camps d'été / stages vacances scolaires (sans cout pédagogique)
- Propose au Comité Directeur CD/LR les récompenses de fin de saison (sifflets d'Or)
- Forme ses formateurs pour qu'ils soient labélisés. Ils seront les seuls à pouvoir intervenir et faire passer les examens



Les engagements de l'Académie Nationale des Officiels

- Organise les stages de revalidation : GRATUIT pour les participants
- Organise les stages de mi-saison : GRATUIT pour les participants
- Organise les stages nationaux ayant pour objectif l'accession au HN
- Organise les camps d'été (sans coût pédagogique)
- Est en charge de la formation continue pour l'ensemble des arbitres : capsules vidéos, elearning, podcasts...
- Forme les formateurs territoriaux à la nouvelle pédagogie de l'Académie



4. Les engagements des clubs

The background is a solid red color. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of movement and depth. These lines are abstract and do not form any recognizable shapes or text.

Les engagements des clubs

- Détectent les futurs stagiaires
- Motivent, s'intéressent et encouragent leurs arbitres : généralisation à tous les clubs des obligations des écoles d'arbitrage niveau 2 (affichage des officiels du club et de leurs désignations au gymnase et sur le site internet – comme sont annoncées les rencontres des joueurs)
- Désignent lors de l'affiliation un « référent officiels », qui sera le référent des officiels dans le club, en charge de leur intégration dans le club, contact privilégié de l'Ecole des Officiels et en charge, le cas échéant des désignations des arbitres clubs
- Désignent à chaque rencontre de jeunes, un « délégué aux officiels » (idéalement un parent licencié) en charge du protocole de début de rencontre, d'assurer le fairplay et le respect des arbitres dans la salle (opération parent fair-play – CF Société Mixités)



3 scenarii à discuter

- Le Groupe de Travail et les territoires ont tous beaucoup d'idées / propositions sur l'engagement des clubs
- Ces idées ne sont pas synthétisables en un seul projet
- Proposition au BF de 3 possibilités



Les engagements des clubs : Scénario 1

- Nomment chaque saison 1 licencié minimum pour intégrer l'Académie des Officiels, qui devra :
 - Assister avec assiduité et sérieux à l'ensemble de la formation initiale
 - Passer l'examen d'arbitre départemental
 - Exceptions / dérogations :
 - Club – de 80 licenciés un candidat tous les deux ans
 - Club + de 300 licenciés deux candidats par an
 - Un club qui envoie des licenciés supplémentaires en formation = crédit possible pour la saison d'après
 - Pénalité : Amende **XXX €** * par stagiaire manquant, ne terminant pas la formation ou ne passant pas l'examen. Gestion par l'IRFBB et répartition du produit des amendes entre l'Académie départementale et l'Académie régionale des Officiels.
- * Assez dissuasif pour inciter les clubs à entrer dans la démarche
- Financent la formation des officiels (via leur engagement d'équipe) et la délèguent à l'Académie des Officiels

Recrutement 2.0



Les engagements des clubs : Scénario 2

- Chaque équipe participe à hauteur de 1€ par rencontre de championnat et coupe au fond de développement de l'arbitrage, géré par le CD ou la LR.. ou en commun ! (25-30 € par équipe en début de saison)
- Chaque territoire (CD / LR) pourra utiliser ce fond pour :
 - Embaucher un / des CTA / ADO pour faire la promotion de l'arbitrage et le suivi des stagiaires. Demande d'élargissement des services civiques sur le sujet ?
 - Développer un challenge financier de l'arbitrage pour valoriser les clubs les plus actifs sur le recrutement et la fidélisation des arbitres

Recrutement 2.0



Les engagements des clubs : Scénario 3

- Chaque club doit enclencher une action de formation d'arbitres chaque saison :
 - Inscription d'un candidat à l'Académie (en assistant à l'ensemble de la formation et passant l'examen)
 - Réalise une école d'arbitrage club pour la saison
- Pénalité sportive :
 - 3.1 : Si un club n'a pas 1 arbitre pour 1 équipe en championnat à désignation, 2 points en moins par équipe manquante (en commençant par le niveau le plus haut)
 - 3.2 : Pondération des frais de péréquation (ou part payée par rencontre) en fonction du coefficient arbitres dans le club / équipes engagées

Recrutement 2.0





3. Les engagements des CD / LR

Les engagements des CD / LR

- Décident en Comité Directeur de début de saison, la liste des championnats qui seront officiés par :
 - 2 arbitres diplômés
 - 1 arbitre diplômé + un arbitre club
 - 2 arbitres clubs

Si un club ne fournit pas d'arbitre club pour la rencontre, le comité se réserve le droit de ne pas désigner d'arbitre diplômé

- Les CD remettent à leur AG les sifflets de bronze et d'argent
Les Ligues remettent à leur AG les sifflets d'or
- Intègrent dans leur règlement financier une indemnisation de 10€ par rencontre pour chaque arbitre club
- Mettent en place un process de traitement des remontées d'incivilités
- S'engagent à désigner les nouveaux arbitres avec le même collègue expérimenté (tuteur) pour ses 5 premières rencontres. Indemnité tuteur de 50€ (payée par la caisse de péréquation) à réception de la fiche de suivi des 5 rencontres sifflées avec le tuteur



Merci



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

